



**A2N
NODDE
NOOTO**

Délibération Réf/N° 2024-06-A2N/CA/S1-2024/02

**Portant adoption de l'organigramme révisé de l'Association
Nodde Nooto (A2N)**

Le Conseil d'Administration,

Vu la Constitution du Burkina Faso

Vu la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992 relative à la liberté d'association ;

Vu la Charte de la Transition du 13 novembre 2014 ;

Vu la loi n° 064-2015/CNT du 30 octobre 2015 portant liberté d'association ;

Vu le récépissé de déclaration d'existence N°96_05/MATS/PSNO/HC/DR du 12 juillet 1996 ;

Vu le récépissé de déclaration d'existence N°2007_002bis/MATD/RSHL/PSNO/HC/DR du 29 mars 2007 portant modification de textes constitutifs et changement de l'organe dirigeant ;

Vu le récépissé de déclaration de modification dans les textes constitutifs et de changement dans l'organe dirigeant N°2008-144/MATD/RSHL/PSNO/HC du 3 décembre 2008 ;

Vu le récépissé de déclaration de modification des textes constitutifs et de changement de l'organe dirigeant d'association N°2013-001/MATS/RSHL/G du 29 mai 2013 ;

Vu le récépissé de déclaration d'existence d'association N° N00000294501 du 15 décembre 2017 portant changement d'organe dirigeant d'association ;

Vu l'Attestation de renouvellement du récépissé de déclaration d'association N° N00000294501 du 5 décembre 2019 portant modification de textes statutaires et composition d'organe dirigeant ;

Vu les statuts et règlement intérieur de l'Association Nodde Nooto (A2N) révisés lors de la session extraordinaire du 17 octobre 2017 ;

Vu la lettre N°2024-01/A2N-CA/01 du 22 janvier 2024 portant convocation de la première session ordinaire 2022 du Conseil d'Administration ;

Le Conseil d'Administration en sa première session ordinaire de l'année 2024 :

DELIBÈRE

Préambule : Conformément aux dispositions des article 7, 8, 9, 10, 11, 12 des statuts revus de l'Association Nodde Nooto (A2N) adoptés lors de la session extraordinaire de l'assemblée générale du 17 octobre 2017, qui déterminent les organes de l'association et leurs attributions respectives, le conseil d'administration avait adopté lors de la deuxième session ordinaire de l'année 2020 un organigramme de l'association déclinant la composition de tous ces organes.

A la demande de la direction exécutive, le conseil d'administration a procédé à un premier réajustement de cet organigramme conformément à ce qui suit :

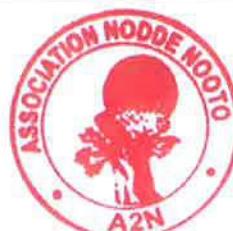
Article 1 : L'organigramme de l'Association Nodde Nooto (A2N) est désormais modifié conformément à la version jointe à la présente délibération est adopté ;

Article 2 : Le Directeur Exécutif est chargé de l'application de présente délibération ;

Article 3 : La présente délibération prend effet pour compter de sa date de signature et jusqu'à disposition contraire.

Fait à Ouagadougou, le 5 février 2024

La Président du Conseil d'Administration



Clarisse HONADIA/KAMBOU

